L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 21 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 9 JANVIER.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris.—Le général de Larcy a déclaré qu'il ne saurait se former un nouveau cabinet. Le président Mac-Mahon s'est adressé à M. Dufaure, et l'a chargé de cette mission.

WASHINGTON.

Washington, 8.—Le Col. S. B. Halaberg a été quartier maître en chef à la Nlle-Orléans pendant la guerre, a été interrogé par la commission des réclamations du Sud sur le nombre de réclamations dans cette section du pays.

DANEMARK.—M. Basier présente un bill pour une élection en Louisiane. Référé au comité judiciaire. Il porte qu'une élection aura lieu le quatrième mardi de mai pour le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur, le Secrétaire d'Etat, l'Avocat général, l'Auditeur des Comptes Publics, le Trésorier, le Surintendant de l'Instruction publique et les membres de la Législature. Le président nommera immédiatement des personnes compétentes pour surveiller cette élection; qu'elles nomment également des citoyens composant les partis politiques opposés comme scrutateurs d'Etat, lesquels tiennent un relevé et complet enregistrement de tous les votants qualifiés; ces scrutateurs d'Etat et surintendant également deux scrutateurs dans chaque paroisse et assistent nommeront de la manière deux commissaires d'élection pour chaque precinct d'élection.

Dans les 10 jours après le jour de l'élection, les scrutateurs d'Etat ouvriront les relevés des présentes et attendant pour examiner les retours et les compiler, et les surintendants devront proclamer le résultat de l'élection dans deux journaux de distribution générale et opposés en politique.

La Législature ainsi élue devra se réunir et organiser le second lundi après le jour de l'élection. Il sera de la résolution du président de l'Etat de faire le premier indiquée cette promulgation, le gouverneur et les autres officiers d'Etat assumeront les devoirs de leurs places respectives, et le gouvernement établi sera reconnu par le gouvernement des Etats-Unis comme le gouvernement légal de l'Etat.

La Cour de District des Etats-Unis de la Louisiane aura la juridiction exclusive de tous les crimes et délits punissables par ce acte.

La autorité du président à employer l'armée et la force fédérale maintenir la paix publique, garantir aux citoyens leurs droits, assurer l'exécution des lois et maintenir une forme républicaine de gouvernement, tel qu'il a été institué par la Constitution des Etats-Unis, sera exercée absolument tel et tel qu'elle a été exercée avant l'adoption de cette section.

Affaires de la Louisiane.

Sénat. Bayard et West ont pris la parole. La résolution a passé, requérant la communication des papiers et des instructions concernant la Louisiane.

Chambre. Le sénat a la discrétion, en vertu de l'information demandée et adoptée par Morton, demandant des instructions, de suspendre l'adoption et les débats de la Loi Barbour ont passé.

Nouvelles dépêches de Sheridan.

New-Orleans, 1 janvier 1875.

A W. Belknap, secrétaire de la Guerre, Washington:

Les dépêches de marque et autres officiers sont passé des troupes de l'intérieur des protections de l'ordre pour usage positif de la Nouvelle-Orléans. Le général Emory est représentant du Département de l'Arkansas et plus tard commandant. Le sang coule et les rues ruisselent et il y a en proie à des scènes pour que les gens sensés ne prennent aucun des déclarations.

Le vice W. est protesté contre mon ordre de retirer les troupes, oubliant que c'est moi qui ai informé le président et le Congrès qu'il y a eu des troubles et que le président a demandé des troupes pour éviter le sang et la ruine. Je ne suis pas responsable des gens sensés qui prennent des déclarations.

Le vice W. est protesté contre mon ordre de retirer les troupes, oubliant que c'est moi qui ai informé le président et le Congrès qu'il y a eu des troubles et que le président a demandé des troupes pour éviter le sang et la ruine. Je ne suis pas responsable des gens sensés qui prennent des déclarations.

P. H. SHERIDAN,
Lieut. Général.

Affaires de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis.

Washington, 8.—A 1 heure les sénateurs ont repris la considération des autres mesures. Il sait de la résolution du sénateur Thurman sur les troubles de la Louisiane.

M. Bayard dit: Il y a deux ans, j'avais présenté une résolution invitant le Président à donner des informations sur l'état de la Louisiane et Lewis Merrile de Caroline du Sud.

Alors comme aujourd'hui le New York Conkling prétendait que c'est un dénégé d'assaut à la République. Cette résolution avec un jour après, j'ai présenté avec un [illegible] le président l'avait traitée [illegible] de mépris, bien qu'il connaît parfaitement la conduite de ce ministre.

Bien que j'ait envoyé dans un autre champ de patine en Louisiane.

Jamais depuis la déclaration d'indépendance de ces colonies, le peuple n'a eu à examiner des questions plus graves que celles qui sont soulevées par le message considération plus sérieuse. Aucune nous ne convenait obéir ou une dictature militaire?

Les remarques des sénateurs Morton, Edmunds et Logan ont été calculées pour obscurcir la question et, par de fréquents appels à la vérité, de nature à égarer les jeunes.

M. Bayard définit les historiques des troubles de la Louisiane à l'organisation de sa Législature et des scandales du Bureau de retours. Il met en lumière toutes les fraudes commises par le bureau et en démontre l'inconstitutionnalité.

M. Bayard a son discours du 27 février 1872 où il disait que les dangers qui menaçaient les libertés du peuple de la Louisiane, les avaient aussi les libertés du peuple américain. La politique du Président a changé du système [illegible] Evangile et d'autres [illegible] Le sang coule [illegible] Nous n'avons rien [illegible] Les [illegible] Ils ne [illegible] Ils ne [illegible] Ils ne